

NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
12e séance
tenue le
vendredi 4 novembre 1994
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 12e SEANCE

Président : M. BARIMANI (République islamique d'Iran)
(Vice-Président)

puis : M. TEIRLINCK (Belgique)
(Président)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 105 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT
ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS ET ETATS FINANCIERS VERIFIES,
ET RAPPORTS DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (suite)

POINT 108 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/49/SR.12
10 novembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

En l'absence de M. Teirlinck (Belgique), M. Barimani
(République islamique d'Iran) assure la présidence

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 105 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite) (A/49/16 (Partie II), A/49/34, A/49/98, A/49/336, A/49/418, A/49/471 et A/49/560; A/C.5/49/1)

1. M. BREITENSTEIN (Finlande), parlant au nom des pays nordiques, se félicite de la nouvelle méthode suivie par le Secrétariat pour modifier les pratiques de gestion de l'Organisation. Il est urgent de procéder à des réformes, non seulement pour renforcer l'efficacité du Secrétariat mais aussi pour rassurer les Etats Membres quant à la manière dont le Secrétariat exécute les tâches qui lui sont confiées. L'intégration des principaux instruments de gestion actuellement introduits ou révisés ainsi que le plan général du budget pour l'exercice biennal 1996-1997 permettront à l'Assemblée générale de disposer d'une base détaillée pour étudier l'ensemble de la question de la gestion à sa session en cours.
2. Pour ce qui est de la mise en place d'un système transparent et efficace en matière d'obligation redditionnelle et de responsabilité, les efforts entrepris par le Secrétariat en vue d'améliorer le système d'obligation redditionnelle montre qu'il est résolu à s'attaquer enfin aux pratiques de gestion déficientes. Fixer les responsabilités, déléguer des pouvoirs et assurer l'obligation redditionnelle sont des conditions préalables au renforcement de l'efficacité du Secrétariat. L'autorité toutefois doit être à la mesure de la responsabilité et tout accroissement de l'autorité et de la responsabilité doit par conséquent s'accompagner d'un accroissement correspondant de l'obligation redditionnelle.
3. Les pays nordiques notent avec satisfaction qu'en restructurant le Département de l'administration et de la gestion et en mettant en oeuvre un nouveau système d'obligation redditionnelle, le Secrétariat a traité la question urgente de la décentralisation, dont l'importance s'est accrue avec la multiplication des opérations sur le terrain dans les domaines du maintien de la paix et de l'assistance humanitaire. Il convient toutefois de ne pas sous-estimer les problèmes du système de gestion actuel et il est essentiel que les Etats Membres fassent preuve de persistance et de détermination pour assurer l'application satisfaisante du nouveau système d'obligation redditionnelle et de responsabilité. Il est essentiel aussi que le personnel participe à l'élaboration d'un système d'appréciation du comportement professionnel et, en fait, à l'ensemble du processus. Le représentant de la Finlande se félicite des efforts déployés en vue d'élaborer de nouveaux modes de motivation, y compris un système équitable récompensant les fonctionnaires dont le comportement professionnel est satisfaisant et sanctionnant ceux dont le comportement professionnel laisse à désirer. Il est nécessaire aussi de disposer de directives claires pour ce qui est de la notation ainsi que de la prise en considération des résultats, d'examiner la question des mesures à prendre à l'égard des fonctionnaires dont le comportement professionnel laisse à désirer et de mettre au point un ensemble de modules de formation en matière de notation et de suivi du comportement professionnel.
4. La formation du personnel préoccupe tout particulièrement les pays nordiques. Il convient d'adopter de nouveaux programmes de formation dans le

/...

cadre du processus de renforcement de l'Organisation et le Secrétariat devrait proposer un plan de perfectionnement de l'ensemble du personnel chargé des questions financières et administratives. L'analyse des situations, l'établissement des priorités, les méthodes de suivi des activités, l'utilisation des relevés de compte pour suivre les activités, l'autoévaluation et l'application des résultats du suivi et de l'évaluation à la planification et à la budgétisation sont d'autres questions importantes qu'il convient d'aborder. C'est au Secrétariat qu'il incombe de s'acquitter de ces tâches. Les Etats Membres devraient éviter de s'occuper des questions de détail et se concentrer plutôt sur la simplification des mandats, l'établissement de principes d'action généraux et l'élaboration de procédures permettant de suivre et d'évaluer le comportement professionnel des fonctionnaires à tous les niveaux.

5. Abordant les fonctions de contrôle de l'Organisation, le représentant de la Finlande déclare que les pays nordiques se félicitent du travail effectué par le Bureau des inspections et investigations, qui a constitué une bonne base de travail pour le nouveau Bureau des services de contrôle interne. Ils se félicitent aussi des vues du Comité des commissaires aux comptes touchant l'amélioration des fonctions de contrôle (A/49/471). Les pays nordiques sont toutefois préoccupés de constater que les mesures correctives qui ont été prises à la suite des conclusions du Comité n'ont pas été suffisamment efficaces et que les détails sur les cas de fraude sont souvent parvenus avec retard au Comité, si bien qu'il ne lui a pas été possible d'examiner le bien-fondé des mesures prises dans chacune des affaires signalées.

6. Le représentant de la Finlande note avec satisfaction que le Groupe de travail spécial intergouvernemental d'experts créé en vertu de la résolution 42/218 A de l'Assemblée générale est parvenu à la conclusion qu'il n'était pas nécessaire qu'un nouvel organe intergouvernemental d'experts soit créé pour assurer le contrôle de l'Organisation. Il convient de souligner l'importance des mesures préventives pour le contrôle de la gestion défectueuse et des cas de fraude, en particulier en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, qui se sont avérées être problématiques à cet égard.

7. Mme FRECHETTE (Canada), parlant aussi au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit que l'obligation redditionnelle, la responsabilité et la délégation de pouvoirs sont fondamentales pour assurer une bonne gestion et sont donc, à ce titre, chose commune dans la plupart des grandes organisations. Le Secrétariat, qui n'est pas une organisation complexe de grande taille, ne peut prétendre être particulier ou différent. Le système d'obligation redditionnelle, conjugué à l'examen connexe des questions d'habilitation et d'administration et du problème des achats, à l'amélioration des communications internes, au renforcement de la formation et à l'évaluation des résultats à partir du programme de travail, raviverait le processus de programmation et de budgétisation de l'Organisation et permettrait au Secrétariat de concentrer son attention sur les résultats. En bref, la réorientation de la direction de l'Organisation a été achevée. Le Secrétariat a mis au point une plate-forme fondée sur l'obligation redditionnelle et la transparence, qui assurera que l'Organisation servira les intérêts des Etats Membres et répondra à leurs espérances. Dans le cadre du processus de restructuration, le but recherché par les Etats Membres était de disposer d'un Secrétariat efficace dans lequel les fonctionnaires supérieurs considèrent que leur rôle est de servir les Etats Membres et ils ont exprimé le désir d'accorder davantage de moyens aux gestionnaires en leur laissant la liberté d'agir et d'innover dans le cadre d'un ensemble de règles de base. Les Etats Membres doivent en conséquence cesser de chercher à assurer la microgestion de l'Organisation et résister à la tentation de demander sans fin des rapports et des prévisions de dépenses. Il faut

/...

permettre aux gestionnaires de gérer; le nouveau système d'obligation redditionnelle leur donnera les ressources nécessaires à cette fin et permettra de mesurer leurs résultats tout en les tenant responsables de leurs actions. C'est à présent aux gestionnaires de faire en sorte que ces réformes portent leurs fruits.

8. La délégation canadienne accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la restructuration du Secrétariat de l'Organisation (A/49/336). Le ton du rapport est positif, même s'il ne s'agit que de l'évaluation initiale d'un processus qui se poursuit. Elle s'est déclarée par le passé préoccupée de voir que l'intérêt porté par le Secrétaire général à une structure plus efficiente et plus efficace n'était pas bien compris dans l'ensemble du Secrétariat. Le rapport actuel permet de penser que des réformes sont mises en route pour clarifier et rendre plus efficace la hiérarchie des responsabilités et que le Secrétariat fait le nécessaire pour être en mesure d'affecter le personnel et les ressources là où ils sont le plus nécessaires et de réagir avec souplesse aux nouvelles demandes et à l'évolution des mandats. Il est important aussi de veiller à mettre un terme aux activités qui ne sont plus nécessaires et de réaffecter les ressources correspondantes à des secteurs bénéficiant d'un rang de priorité plus élevé. La délégation canadienne pense comme le Secrétariat que la restructuration doit s'appuyer sur les objectifs et priorités fixés par les Etats Membres et qu'il s'agit d'un processus plutôt que d'un exercice ponctuel. Il convient toutefois d'alterner les périodes de réforme et celles de stabilisation, bien que l'évolution des cycles puisse devoir être modifiée en fonction de facteurs extérieurs.

9. L'évaluation des secteurs économique et social qui figure dans le rapport est certes préliminaire, mais une de ses caractéristiques les plus positives est qu'elle indique à la fois les aspects positifs et négatifs de la restructuration. Cette même approche orientée vers les résultats devrait être appliquée à toutes les évaluations de programmes, par opposition à l'accent traditionnellement placé sur la quantité plutôt que sur la qualité des produits. Le rapport note la difficulté supplémentaire que pose la restructuration d'un système qui ne peut être désactivé à cette fin et la nécessité de procéder à des réformes connexes dans d'autres domaines, notamment le processus de planification, de programmation et de budgétisation et la question des ressources humaines. Le rapport appelle aussi l'attention sur la nécessité de veiller à ce que les Etats Membres et le Secrétariat s'acquittent de leurs responsabilités respectives en renforçant mutuellement leur action.

10. S'agissant de la question du contrôle, des mécanismes de contrôle indépendants et solides constituent un élément essentiel de tout système d'obligation redditionnelle et sont nécessaires pour maintenir la confiance que les Etats Membres placent dans l'Organisation. La représentante du Canada se félicite des mesures qui ont été prises récemment en vue de renforcer l'indépendance du Bureau des services de contrôle interne. L'indépendance ne suffit toutefois pas, si elle n'est pas soutenue par les ressources humaines et financières qui sont nécessaires pour s'acquitter des fonctions de contrôle et procéder aux contrôles requis. En conséquence, il est préoccupant de constater que le Sous-Secrétaire général aux inspections et investigations a fait des observations sur les contraintes imposées à son bureau du fait de l'insuffisance des ressources. Les effectifs du Bureau ont diminué en 1994 et les délégations au nom desquelles parle la représentante du Canada étudieraient favorablement toute proposition visant à accroître les ressources financières et humaines du Bureau. En effet, on s'est rendu compte, dans les systèmes nationaux, que les économies que permettent de réaliser les organes de contrôle interne sont souvent supérieures aux dépenses qu'ils engendrent.

/...

11. La représentante du Canada convient qu'afin de renforcer l'indépendance du Comité des commissaires aux comptes, il faut placer son budget sur le même plan que celui du Bureau des services de contrôle interne et le présenter dans un chapitre distinct du budget-programme, en prévoyant un programme séparé et distinct dans le plan à moyen terme. Elle est déçue de constater que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Comité du programme et de la coordination n'ont pas encore donné suite à la demande figurant dans la décision 47/454 de l'Assemblée générale concernant la présentation de rapports sur les moyens d'accroître l'efficacité de leurs mécanismes de supervision et de coordination.

12. La représentante du Canada note avec satisfaction que les organes de contrôle interne et externe s'intéressent de plus près aux questions de gestion. Le contrôle ne doit pas se limiter aux enquêtes sur les cas de manque d'honnêteté et de non-respect des règlements mais doit aussi viser à aider les gestionnaires à déceler l'inefficacité et à améliorer les résultats. A cet égard, on ne peut que se féliciter de la place plus grande accordée aux questions et aux systèmes de gestion dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1992-1993.

13. La réorientation et la restructuration en cours sont les bienvenues, mais il importe aussi d'élaborer des procédures garantissant qu'il est donné suite aux recommandations des organes de contrôle et que des mesures correctives sont prises rapidement. Pour cette raison, la délégation canadienne appuie la proposition du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que le Comité consultatif participe de plus près au suivi des recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS ET ETATS FINANCIERS VERIFIES, ET RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (suite) (A/48/516 et Add.1, A/48/572, A/48/587, A/49/5 (vol. I à IV) et Add.1 à 9, A/49/214, A/49/348 et Add.1 et 2, A/49/368 et A/49/547)

14. M. HAMMARSKJOLD (Suède), parlant au nom des pays nordiques, se déclare satisfait de la pratique du Comité des commissaires aux comptes consistant à faire rapport sur les résultats des différentes vérifications et à maintenir un dialogue constructif avec les administrations faisant l'objet des vérifications. Les délégations nordiques approuvent d'une manière générale les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et les observations connexes figurant dans le rapport du Comité consultatif, mais elles sont préoccupées par un certain nombre de résultats et de conclusions concernant les questions financières, en particulier par les carences en matière de contrôle budgétaire. Comme les années précédentes, le Comité des commissaires aux comptes se trouve dans l'obligation de publier des opinions assorties de réserves dans certains cas et, s'il y a eu une amélioration des facteurs sous-jacents au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), il demeure nécessaire de prendre des mesures correctives. Cela est vrai aussi de l'opinion des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix [(A/49/5 (vol. II))]. Sur le plan positif, il convient de noter que les organisations respectent en général les normes comptables communes des organismes des Nations Unies.

15. S'agissant des observations et des conclusions du Comité des commissaires aux comptes concernant les questions relatives à la gestion, les pays nordiques se félicitent des études horizontales sur les achats de biens et services et sur le système intégré de gestion. Ils sont toutefois préoccupés par les problèmes

/...

que les procédures d'achat continuent de poser dans plusieurs organisations. Il est urgent d'améliorer ces procédures et les pays nordiques partagent les vues exprimées sur cette question aux paragraphes 24 à 33 du rapport du Comité consultatif (A/49/547).

16. Les recommandations figurant au paragraphe 9 du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies [(A/49/5 (vol. I))] s'appliquent à toutes les organisations et le représentant de la Suède recevrait avec satisfaction toute information supplémentaire sur les modalités et plans provisoires éventuels concernant l'application des recommandations que doit formuler le groupe d'experts de haut niveau visé au paragraphe 31 du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes (A/49/348).

17. Les délégations des pays nordiques notent avec préoccupation les conclusions du Comité concernant les services de publication de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité a établi qu'il n'y avait pas de système permettant de calculer les coûts totaux d'une publication et que de grandes quantités de publications étaient mises au rebut pour cause de surproduction. Elles appuient les recommandations du Comité tendant à achever l'examen de la politique des prix et à prendre des mesures de suivi. Il convient aussi de renforcer les études de marché afin de veiller à éviter la surproduction dans la mesure du possible.

18. Les délégations des pays nordiques jugent particulièrement intéressantes les conclusions et recommandations du Comité concernant la gestion des programmes et projets, qui ont des incidences plus importantes que les observations sur des activités telles que la gestion des liquidités, le recours aux consultants et la gestion des stocks. Ces questions sont techniquement plus faciles à traiter et ne reflètent pas autant le style général de gestion.

19. A quelques exceptions près, le Comité a découvert d'assez graves défaillances dans la gestion des programmes et projets pour toutes les organisations et tous les fonds concernés. En tant que principaux contributeurs, les pays nordiques ont tenu à prendre note des observations du Comité relatives au PNUD, l'UNICEF et au FNUAP. Le Comité a également noté à maintes reprises que le suivi des résultats des projets, aux plans tant fonctionnel que financier, n'était pas satisfaisant. C'est ainsi qu'au PNUD, le suivi des projets est devenu un processus mécanique, qui se fait davantage par nécessité administrative que pour encourager la recherche de solutions. En outre, le PNUD n'a pas pu répondre à la demande d'informations du Comité sur le nombre de projets exécutés dans les délais et sans dépassement du budget. S'agissant du FNUAP, le suivi est efficace dans certains cas, mais il arrive souvent que les rapports ne précisent pas clairement ce qui a été réalisé ni si cela correspond aux objectifs fixés, et n'indiquent pas non plus ce qui reste à faire. A l'UNICEF, le suivi doit être amélioré pour faciliter l'exécution des projets financés par des fonds additionnels.

20. En ce qui concerne l'évaluation des projets, la situation n'est guère meilleure. Le Comité a découvert des raisons de douter de la portée des évaluations au PNUD et se déclare préoccupé quant à la qualité de certaines données et des conclusions correspondantes. Par ailleurs, il n'a pu trouver de preuves de la durabilité générale des projets du PNUD et en a conclu que les objectifs essentiels du processus d'évaluation n'ont pas été atteints.

21. Compte tenu de la nécessité évidente d'apporter des améliorations à la gestion des programmes et projets, il est encourageant de noter que les

/...

administrations sont généralement attentives aux conclusions et recommandations du Comité. Toutefois, dans certains domaines, le suivi des recommandations antérieures a été insuffisant. A titre d'exemple, depuis le rapport du Comité de 1990-1991, le PNUD et le FNUAP continuent à ne pas informer le Comité local de contrôle du matériel des pertes de matériel durable.

22. En ce qui concerne les vérifications indépendantes et examens de gestion des activités menées par les organismes des Nations Unies (A/48/587), les délégations nordiques appuient en principe les points de vue et recommandations du Groupe de vérificateurs externes. Par ailleurs, elles appuient la position du Secrétaire général qui a décliné les offres de contributions volontaires sujettes à la condition que des représentants du donateur puissent en vérifier l'utilisation ou mener des examens de gestion. Cette position est conforme aux règlements et aux règles en vigueur. Dans la mesure du possible, il faut intégrer les activités financées par des contributions extrabudgétaires au processus ordinaire de gestion financière. Les Etats Membres ont la possibilité d'examiner les contrôles financiers de tous les organismes par le biais de leurs organes directeurs respectifs. Parallèlement, le système devrait permettre aux Etats Membres de recevoir des informations, à leur demande, sur l'utilisation de leurs contributions, pour les encourager à continuer de contribuer aux activités financées par des contributions volontaires.

23. M. SINGH (Inde) dit qu'au cours des dix dernières années, les activités de l'Organisation ainsi que ses ressources financières et humaines se sont développées. Aussi, ses budgets font l'objet d'examens plus détaillés de la part des Etats Membres, qui veulent disposer d'une organisation plus efficace et plus rentable. A cet égard, le Comité des commissaires aux comptes a fait un excellent travail et l'Inde est heureuse de constater qu'il a mis l'accent dans ses rapports sur les défaillances et les problèmes, et ce pour l'ensemble des activités de l'Organisation, afin d'améliorer la productivité et l'efficacité.

24. Le Comité a fait plusieurs observations importantes sur les pratiques en vigueur et a proposé des solutions de rechange susceptibles de conduire à des économies substantielles. Ses recommandations doivent donc s'inscrire dans le cadre du processus d'interaction entre l'organisation, ses mécanismes de contrôle et les Etats Membres, de sorte qu'ensemble ils puissent faciliter la réalisation de ces objectifs. Certaines observations du Comité relatives aux comptes et aux rapports financiers sont à la fois pertinentes et importantes pour l'ensemble du système. A titre d'exemple, le fait que seules deux des 17 missions de maintien de la paix ont présenté des justifications sur leur compte de caisse au 31 décembre 1993 pour confirmer l'exactitude des soldes de trésorerie, tend à indiquer qu'il n'existe même pas de rudiments de procédures comptables. De même, l'absence d'inventaire précis des biens non consommables dans les bureaux extérieurs est le signe de certaines défaillances inhérentes au système. La délégation indienne espère que les mesures correctives dont il est question dans le rapport du Secrétaire général (A/49/348/Add.1) seront intégralement appliquées dans les meilleurs délais et dans toutes les missions hors siège.

25. Les observations du Comité des commissaires aux comptes concernant les pratiques de l'Organisation en matière d'achats sont révélatrices. Des mesures correctives ont été proposées dans plusieurs cas et le Comité consultatif a souscrit à ces propositions. Les observations des commissaires aux comptes concernant la conclusion de marchés d'affrètement et de transit avec un seul agent dans le cadre d'arrangements qui manquent de transparence, ainsi que le monopole de fait accordé à un seul pays pour les services contractuels de transport aérien, illustrent clairement la nécessité d'améliorer l'efficacité et

/...

l'obligation redditionnelle. Le rapport du Secrétaire général évoque les efforts faits pour résoudre ces problèmes. La rationalisation de la politique et des pratiques en matière d'achats servira de banc d'essai aux efforts réalisés en commun pour introduire des changements dans le style de gestion et la politique de l'Organisation.

26. La délégation indienne souscrit aux observations et recommandations faites par le Comité des commissaires aux comptes concernant la nécessité de suivre régulièrement le nombre et l'importance des dérogations à la procédure d'adjudication, de passer des marchés par adjudication ouverte pour les achats importants, de mettre à jour régulièrement les listes de fournisseurs, d'examiner régulièrement les performances des fournisseurs, de disposer de fonctionnaires qualifiés chargés des achats et de mieux contrôler l'usage qui est fait des dérogations aux procédures normales d'achat en établissant une liste des cas dans lesquels des dérogations peuvent être envisagées. Elle se félicite de l'examen des politiques et procédures en matière d'achats actuellement effectué par le groupe d'experts invité par le Secrétariat et espère que cet examen aboutira à une révision des procédures pour mettre en place un processus réellement compétitif, équitable et transparent, notamment en établissant clairement les responsabilités et en élaborant un système d'obligation redditionnelle, ainsi que les mécanismes de contrôle correspondants.

27. La délégation indienne partage le point de vue du Comité des commissaires aux comptes selon lequel la mise en place du Système intégré de gestion, pour lequel on a beaucoup dépensé sans résultats probants, doit bénéficier de la priorité. Il faut renforcer l'équipe du projet et définir des objectifs détaillés pour tous les centres de responsabilité du projet, afin que le système soit opérationnel au début de 1995.

28. Le Comité appelle depuis plusieurs années l'attention sur les irrégularités constatées dans le recrutement des consultants, notamment l'absence de fichiers et le dépassement de la durée maximale de recrutement. Compte tenu du récent développement des activités de l'Organisation, notamment dans le domaine du maintien de la paix, il faut faire davantage appel aux capacités considérables dont dispose l'Organisation parmi son propre personnel et limiter au strict minimum le recrutement de consultants externes, surtout pour les activités de maintien de la paix. La délégation indienne fait siennes les observations du Comité concernant le non-respect du principe de la répartition géographique dans le recrutement des consultants, conseillers et chercheurs à l'Université des Nations Unies. Il existe suffisamment de personnel talentueux et qualifié de par le monde et l'Organisation doit tenir compte de cette réalité dans ses activités quotidiennes.

29. M. Teirlinck (Belgique) prend la présidence.

POINT 108 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES (A/49/6, A/49/16 (Parties I et II), A/49/99, A/49/135 et Add.1, A/49/452; E/1994/4, E/1994/19)

30. Mme AGGREY-ORLEANS (Présidente du Comité du programme et de la coordination), présentant le rapport du Comité du programme et de la coordination (CPC) sur les travaux de sa trente-quatrième session, dit que le cycle de planification des programmes comprend deux phases prospectives (planification à moyen terme et programmation et budgétisation biennales), suivies de deux phases rétrospectives, examen et évaluation, dans lesquelles les rapports présentés à l'Assemblée générale permettent aux Etats Membres de déterminer si les mandats ont été menés à bien et les objectifs atteints. Le

/...

Comité du programme et de la coordination est le principal organe intergouvernemental dans ce cycle. S'étant à l'origine limité à évaluer l'efficacité des programmes économiques et sociaux, le CPC a par la suite effectué des évaluations dans les secteurs humanitaire et politique. Si des programmes si complexes ont pu être évalués, le mérite en revient aux membres du CPC qui ont pu réaliser un consensus pour mettre au point les méthodologies et procédures nécessaires.

31. A sa trente-quatrième session, le CPC a poursuivi la mise au point de la méthodologie en examinant l'utilisation des indicateurs de résultats, l'utilisation de l'évaluation comme instrument de gestion et les différentes phases des études d'évaluation. Le CPC a recommandé un calendrier ambitieux pour les évaluations des trois prochaines années. Par ailleurs, il a fait des recommandations concernant la phase de démarrage des opérations de maintien de la paix, les résultats des évaluations concernant la conception et la réalisation des programmes, l'évaluation du programme 45 sur la situation économique de l'Afrique, les programmes de la Commission économique pour l'Afrique et le programme des Nations Unies en matière de développement social.

32. Lorsqu'il a examiné le rapport d'ensemble annuel du Comité administratif de coordination (CAC), le CPC a souligné la nécessité de mettre l'accent sur le financement du développement et de poursuivre sur la lancée de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement; il a pris note des problèmes des pays qui ont invoqué l'Article 50 de la Charte et ceux des pays en transition, a accueilli avec satisfaction le programme de travail du CAC pour 1994, a réaffirmé l'importance de la coordination au sein du système des Nations Unies et son propre rôle à cet égard, et a décidé d'examiner de manière plus approfondie la question du redressement et du développement économique de l'Afrique conjointement avec le CAC.

33. En ce qui concerne l'exécution du programme de l'exercice biennal 1992-1993, le CPC regrette la diminution du taux d'exécution au cours de cet exercice et recommande de prendre des mesures concernant les 173 produits du programme reportés de l'exercice 1990-1991 à l'exercice 1994-1995. Compte tenu de l'importance des opérations de maintien de la paix pour le programme de travail du Corps commun d'inspection pour 1994-1995, le CPC a examiné le rapport du Corps commun sur le personnel civil des missions de maintien de la paix et a fait sien le constat relatif aux imperfections existant dans ce domaine.

34. Dans le cadre de l'examen du rapport du Secrétaire général relatif à la mise en place d'un système transparent et efficace en matière d'obligation redditionnelle et de responsabilité, le CPC a souligné l'importance du principe selon lequel le Secrétariat est au service de tous les Etats Membres. Le CPC a souscrit aux mesures qu'il est proposé de prendre au plus tard le 1er janvier 1995, est convenu de la nécessité d'établir un organigramme et a appuyé l'idée de la participation des représentants du personnel au processus de réforme.

35. Le CPC a noté que la restructuration du Secrétariat semble aller dans la bonne direction, mais a reconnu qu'il était trop tôt pour faire une évaluation complète. Il s'est en particulier félicité des efforts déployés pour améliorer le style de gestion, rationaliser le Département de l'administration et de la gestion, consolider la supervision interne et renforcer la formation.

36. En ce qui concerne les révisions proposées au plan à moyen terme, le CPC souligne la nécessité de les soumettre aux grandes commissions compétentes avant de les présenter à la Cinquième Commission pour examen. Compte tenu des doutes

/...

exprimés quant à l'efficacité du plan à moyen terme, le CPC se félicite de la nouvelle présentation proposée pour le plan à moyen terme à partir de 1988, laquelle comprendrait un volet "Perspectives" et un cadre de programmation pour une durée de quatre ans. Le CPC a également examiné les grandes lignes du budget-programme pour l'exercice 1996-1997 qu'il a recommandées à l'Assemblée générale tout en soulignant que les économies ne devraient pas se faire aux dépens des projets de développement en Afrique. A cet égard, le CPC a noté qu'il serait difficile de mettre en oeuvre le plan d'action applicable à l'échelle du système pour le redressement économique et le développement de l'Afrique sans ressources supplémentaires.

37. Bien que les instruments de planification, de suivi et d'évaluation des programmes aient été considérablement améliorés, il existe encore des difficultés en ce qui concerne l'évaluation des effets des programmes de l'Organisation des Nations Unies. Il reste également beaucoup à faire pour améliorer l'efficacité de la coordination au sein du système. La trente-quatrième session du CPC a été celle de la transition de la réforme à la consolidation, complétée par une amélioration de la coopération entre le CPC et le Secrétariat, comme le reflète la franchise de la documentation. La participation accrue du Département de l'administration et de la gestion a permis d'améliorer la compréhension des défis qui se posent et contribué à identifier les solutions. Malheureusement, la publication tardive de la documentation, problème que le Secrétariat doit tout faire pour résoudre, a quelque peu compromis cette tendance positive.

38. M. TAKASU (Contrôleur) dit qu'en vertu du règlement relatif à la planification des programmes, le plan à moyen terme doit être révisé tous les deux ans pour introduire les changements nécessaires et refléter les effets sur le programme des décisions des organes intergouvernementaux et des conférences internationales. C'est ainsi que des révisions ont été proposées à la quarante-neuvième session pour 23 programmes relevant de quatre catégories : résultats ou préparatifs des grandes conférences des Nations Unies, donnant lieu à de nouveaux mandats; achèvement des programmes ayant atteint leurs objectifs; changements au niveau de la programmation, dus à la restructuration ou à la reformulation des programmes de travail; et autres révisions à caractère technique. Les révisions proposées, qui couvrent les deux dernières années de la période du plan, serviront de base au projet de budget-programme pour l'exercice 1996-1997 et permettront de faire la jonction avec le plan à moyen terme suivant, qui commencera en 1998.

39. La Cinquième Commission doit tenir compte des contraintes de temps imposées au Secrétariat pour la préparation du plan à moyen terme, pour lequel un prototype de présentation nouvelle a été mis au point à la suite des doutes exprimés concernant l'efficacité du système actuel. La nouvelle présentation vise à faire en sorte que le plan à moyen terme serve de document stratégique de l'Organisation et assurer l'harmonisation entre les structures organisationnelles et de programmation. On espère également qu'elle permettra de renforcer l'unité d'objectifs, de définir clairement les responsabilités et d'améliorer l'obligation redditionnelle au niveau de la gestion. Etant donné que le Secrétariat doit entamer la préparation du nouveau plan en janvier 1995, l'Assemblée générale doit lui donner des orientations claires durant la session en cours.

40. M. ETUKET (Ouganda) demande si l'on a reçu des réponses des présidents des Commissions en ce qui concerne les révisions proposées au plan à moyen terme. Il espère que la Cinquième Commission aura l'occasion d'entendre les points de

/...

vue du Comité consultatif relatifs aux aspects administratifs et financiers pertinents.

41. Le PRESIDENT dit qu'il attend la réponse du Président de la Troisième Commission, à la suite de quoi toutes les réponses seront distribuées.

42. M. TAKASU (Contrôleur) dit que la Cinquième Commission a pour habitude d'examiner les révisions proposées au plan à moyen terme sans attendre les vues du Comité consultatif. Il appartient toutefois à la Commission de décider de la marche à suivre.

La séance est levée à 11 h 55.